

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEVT 011-398/16/BM

**■ Attribution de subventions aux associations dans le cadre de la programmation du contrat de ville du Territoire du Pays d'Aix
DEVT 16/683/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La loi du 21 février 2014 reconnaît et valorise les habitants comme des partenaires essentiels de la Politique de la Ville dans le cadre de la co-construction du contrat et des projets s'y rapportant ainsi qu'aux démarches de suivi et d'évaluation. Il est ainsi prévu la mise en place de conseils citoyens dans chacun des quartiers prioritaires de l'agglomération qui sont légitimement reconnus parties-prenantes du Contrat de Ville du territoire du Pays d'Aix. Pour le territoire du Pays d'Aix huit quartiers sont définis prioritaires qui doivent se doter de conseils citoyens. Actuellement sept conseils citoyens ont été mis en place par les communes d'Aix-en-Provence, Pertuis et Vitrolles et la commune de Gardanne est en cours de constitution de son Conseil.

Dans le cadre de l'appel à projets communautaire qui a eu lieu en novembre 2015, l'association Appui Recherche et Éducation pour la Négociation Locale sur les environnements, Moderniser Sans Exclure Sud, Devenir, La Compagnie des Rêves Urbains et la Ville de Vitrolles proposent des actions liées à la mise en place et l'accompagnement des conseils citoyens et des actions d'accompagnement des habitants autour des projets urbains. Des comités techniques communaux se sont tenus au mois de mars et avril 2016 et le comité technique du territoire s'est tenu le 20 mai. Le Comité de pilotage du 24 mai a validé ces actions qui s'inscrivent dans le processus d'élaboration et de suivi du contrat de ville territorial.

**Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016**

En effet, selon la loi, « les conseils citoyens doivent favoriser l'expression de la parole des habitants des quartiers, notamment ceux qui sont éloignés des processus traditionnels de participation, ainsi que la prise en compte de leur expertise d'usage dans le cadre de la politique de la ville. Ils ont vocation à participer pleinement à la gouvernance des contrats de ville en étant partie prenante de la démarche contractuelle, à chacune de ses étapes. »

Au titre de sa compétence politique de la ville, le Territoire du Pays d'Aix a adopté le principe d'aides financières aux actions liées à la mise en place de conseils citoyens et à leur accompagnement dans le cadre du contrat de ville communautaire par délibération n°2015_B250 du Bureau Communautaire du 11 juin 2015.

Les associations suivantes et la ville de Vitrolles s'inscrivent pleinement dans cette orientation. Il est ainsi proposé de soutenir financièrement ces associations et la ville de Vitrolles selon la répartition proposée dans le tableau ci-dessous :

N° GU	Association	Actions	Subvention N-1	Budget global de l'association	Subvention sollicitée au Contrat de Ville	Subvention proposée par le Comité de Pilotage	Convention d'objectifs oui/non
2016_888	APPUI RECHERCHE ET EDUCATION POUR LA NEGOCIATION LOCALE SUR LES ENVIRONNEMENTS (ARENES)	Installation et autonomisation des conseils citoyens	0 €	281 603 €	26 400 €	6 500 €	non
2016-200	MODERNISER SANS EXCLURE SUD	Accompagnement mise en œuvre des conseils citoyens Vitrolles	9 000 €	309 047 €	60 300 €	4 500 €	non
2016-800	MODERNISER SANS EXCLURE SUD	Conseil citoyen Gardanne	0 €	309 047 €	60 300 €	3 000 €	non
	VILLE DE VITROLLES	Mission de coordination et animation des conseils citoyens	0 €	-	19 886 €	5 000 €	non
2016_405	DEVENIR	Ateliers urbains	0 €	75 000 €	5 000 €	1 000 €	non

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

2016_627	LA COMPAGNIE DES REVES URBAINS	Accompagnement et appropriation de la transformation urbaine des quartiers	0€	169 957 €	24 860 €	5 000 €	non
					TOTAL	25 000 €	

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
- La délibération n°2015_B250 du Bureau communautaire de la Communauté du Pays d'Aix du 11 juin 2015 qui déclare d'intérêt communautaire le principe d'aides financières aux actions liées à la mise en place de conseils citoyens et à leur accompagnement dans le cadre du contrat de ville communautaire ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 juin 2016.

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Délibère**

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l'association ARENES pour son action « installation et autonomisation des conseils citoyens » sur Aix-en-Provence d'un montant de 6 500 euros.

Article 2 :

Est attribuée une subvention à l'association Moderniser sans exclure pour son action « Accompagnement mise en œuvre des conseils citoyens » sur Vitrolles d'un montant de 4 500 euros et son action « conseil citoyen » sur Gardanne d'un montant de 3 000 euros.

Article 3 :

Est attribuée une subvention à la ville de Vitrolles pour son action « mission de coordination et animation des conseils citoyens » d'un montant de 5 000 euros.

Article 4 :

Est attribuée une subvention à l'association DEVENIR pour son action « ateliers urbains » sur Aix-en-Provence d'un montant de 1 000 euros.

Article 5 :

Est attribuée une subvention à l'association La Compagnie des Rêves Urbains pour son action « accompagnement et appropriation de la transformation urbaine des quartiers » sur Aix-en-Provence d'un montant de 5 000 euros.

Article 6 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

Article 7 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole sur la ligne 19795 (imputation 824-6574) qui présente les disponibilités nécessaires.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Habitat, Logement et Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS